



## **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.3 et 2.4**

**Numéro de la demande :** 2017-0867  
**Demande :** Modifications aux propriétés chimiques d'une préparation commerciale – Identité et proportion des produits de formulation  
**Produit :** Lait hydratant chasse-insectes à l'huile essentielle de citronnelle  
**Numéro d'homologation :** 25447  
**Principes actifs (p.a.) :** Essence de citronnelle, terpène de citronnelle  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2768187

### **Objet de la demande**

La présente demande vise à modifier la formulation de la préparation commerciale du lait hydratant chasse-insectes à l'huile essentielle de citronnelle. L'étiquette du produit, y compris l'information sur le profil d'emploi et toutes les mentions de danger et les mises en garde, n'a pas changé.

### **Évaluation des propriétés chimiques**

Le lait hydratant chasse-insectes à l'huile essentielle de citronnelle est un concentré émulsionnable contenant de l'essence de citronnelle à une concentration nominale de 10 % et des terpènes de citronnelle à une concentration nominale de 5 %. Cette préparation commerciale a une densité de 1 g/mL et un pH de 5,5 à 6,5. Les données chimiques requises pour le lait hydratant chasse-insectes à l'huile essentielle de citronnelle ont été fournies et examinées, et elles ont été jugées acceptables.

### **Évaluation des risques pour la santé**

Les analyses menées par Santé Canada en 2015 et en 2016 sur les insecticides personnels à base d'huile de citronnelle ont relevé la présence, dans le lait hydratant chasse-insectes à l'huile essentielle de citronnelle (numéro d'homologation 25447), d'un contaminant préoccupant pour la santé humaine à une concentration dépassant une limite précédemment établie par l'ARLA.

Par conséquent, la formulation a été modifiée pour inclure une nouvelle source de principe actif à base d'essence de citronnelle et supprimer deux produits de formulation. Le titulaire s'est également engagé à ne pas distribuer de lots du produit à moins qu'ils ne respectent la limite établie par l'ARLA en ce qui concerne le contaminant préoccupant. À la suite de ces changements, la préparation révisée devrait respecter la limite établie par l'ARLA en ce qui concerne le contaminant préoccupant. Étant donné les modifications apportées à la formulation et le profil d'emploi inchangé du produit, la formulation modifiée ne devrait pas augmenter l'exposition de l'utilisateur ou l'exposition occasionnelle et ne devrait pas accroître les risques pour la santé humaine comparativement à la formulation précédemment homologuée du produit.

## **Évaluation environnementale**

Aucune évaluation environnementale n'est requise pour la présente demande.

## **Évaluation de la valeur**

Les changements mineurs apportés à la formulation ne devraient pas avoir d'incidence sur l'efficacité du produit et sont acceptables du point de vue de la valeur.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements fournis et les a jugé suffisants pour appuyer les modifications apportées à la formulation du lait hydratant chasse-insectes à l'huile essentielle de citronnelle.

## **Références**

### **N° de Référence Titre document de l'ARLA**

2733452	2016, Développement de méthode d'analyse de [CBI Removed], DACO: 2.13.1
2733441	2017, Value Dossier, DACO: 10.1

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2017**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.